

100

1702 November 30., Solothurn

A

SCHREIBEN VOM [FRANZ. AMBASSADOREN ROGER BRULART, MARQUIS DE]  
 PUYSEUX, AN [ALT] LANDVOGT [BEAT JAKOB II.] ZURLAUBEN

---

*"Voicy Un paquet pour m [Louis-Gaspard] de Ricous [Ambassador Frankreichs in Bayern] qu'yl est de la derniere consequence de luy faire passer en seureté je vous l'envoye dans la confiance que j'ay en Vous et pour cela, et pour toute autre chose, ainsi Je ne m'explique sur rien me remettant absolument a vos soins et a vostre Industrie, ce que je puis vous dire est que vous n'espargniez nj l'argent pour le voyage nj la promesse de recompense pour le retour [- diese von Zurlauben vermittelte Botentätigkeit ist auf dem Hintergrund der kriegerischen Auseinandersetzungen zwischen Frankreich und Spanien einer- und England, Holland und Oesterreich anderseits zu sehen; Bayern war damals mit Frankreich verbündet -] ...*

*Je n'ay fait metre aucun dessus a ce paquet il est pour m de Ricous Instruisez vostre messenger".*

---

Original - AH 88, 307-308 - Blatt 308 leer

101

1717 Januar 27., Paris

A

SCHREIBEN VON [GARDEHPTM. BEAT FRANZ PLAZIDUS] ZURLAUBEN [AN DEN  
 ZUGER STADTSCHREIBER HEINRICH DAMIAN LEONZ ZURLAUBEN]

---

*"vous avés raison ... de ne vous point étendre sur tout ce que nous venons de perdre [- am 4. Januar 1717 war der beiden Vater B e a t J a k o b II. Zurlauben verstorben -], la perte que nous faisons est d'elle mesme si sensible que le moindre moment de reflexion, nous cause la douleur le plus amere, si nous nous entretenions sur nostre malheur nous aurions continuellement la larme a l'oeil, nous n'avons pas besoin de renouveler nos maux, par un recit ... [aussi] triste, ils nous seronts toujours recents, et le temps ne pourra jamais nous faire oublier les obligations que nous devons a la memoire d'un pere qui nous a si tendrement aimés;*

*vous me mendés que ma presence est necessaire au pays [gemeint in der Stadt Zug], que je ne puis mesme me dispenser de partir incessamment, quoy que je*